www.altoneo.com

altonéo

Être bien entouré, ça change tout !

AUDIT & COMMISSARIAT AUX COMPTES

ALTONEO AUDIT
15 rue des Bordagers Changé - CS 92107 - 53063 LAVAL Cedex 9
Tél. 02 43 53 81 61
Capital de 260 665 € - 499 885 333 RCS LAVAL
N° TVA intracommunautaire : FR 24 499 885 333

MAISON FAMILIALE RURALE
Les Trois Rivières – BP 25 – CHAMPIGNE
49330 LES HAUTS D'ANJOU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

altonéo
Être bien entouré, ça change tout !

MAISON FAMILIALE RURALE DE CHAMPIGNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAISON FAMILIALE DE CHAMPIGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à contrôler l'apurement de ces créances sur la période subséquente et vérifier le niveau de provisions constituées sur certaines créances douteuses au 31 décembre 2023.

De plus, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les différentes subventions octroyées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 22 mars 2024

Le Commissaire aux comptes

ALTONEO AUDIT

Thierry DOHIN

Associé Responsable Technique

Franck NOGUET

Associé Représentant Légal

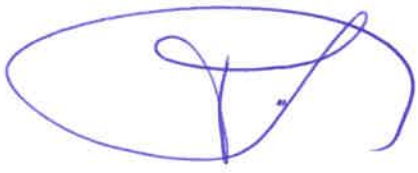

Bilan Actif

		31/12/2023		31/12/2022
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions brevets droits similaires	9 554	7 323	2 231	4 068
Autres immobilisations incorporelles (1)				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	94 437	66 159	28 278	31 702
Constructions	1 272 973	1 014 448	258 524	310 137
Installations techniques,mat. et outillage indus.	108 584	100 088	8 496	11 968
Autres immobilisations corporelles	267 809	224 988	42 821	35 425
Immobilisations corporelles en cours				5 714
Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	2 505		2 505	2 505
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 096		1 096	1 595
TOTAL (I)	**1 756 957**	**1 413 005**	**343 952**	**403 114**
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	58 163	6 287	51 876	45 365
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	44 906		44 906	40 584
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	1 166 114		1 166 114	918 685
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	20 122		20 122	19 212
TOTAL (II)	**1 289 304**	**6 287**	**1 283 017**	**1 023 846**
Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)	**3 046 261**	**1 419 292**	**1 626 969**	**1 426 960**
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an			1 096	1 595
(3) dont à plus d'un an				8 408

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	910 380	677 259
	Excédent ou déficit de l'exercice	**289 973**	**233 121**
	Total des fonds propres (situation nette)	**1 200 353**	**910 380**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	122 748	145 342
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	**122 748**	**145 342**
	Total des fonds propres	**1 323 101**	**1 055 722**
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		25 965
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		**25 965**
Provisions	Provisions pour risques		12 113
	Provisions pour charges	7 434	5 150
	Total des provisions	**7 434**	**17 263**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	64 736	87 126
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 463	97 492
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	55 811	58 877
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	44 570	44 458
	Produits constatés d'avance	68 854	40 056
	Total des dettes	**296 435**	**328 009**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**1 626 969**	**1 426 960**
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	289 973,12	233 120,84
	(1) Dont à moins d'un an	252 959	263 274
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	45	20
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	769 040	733 682
	dont parrainages	19 565	33 703
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	685 899	624 914
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	33 499	44 251
	Utilisations des fonds dédiés	7 500	32 473
	Autres produits	20	23
	Total des produits d'exploitation	**1 496 003**	**1 435 362**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	24 854	28 403
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	479 996	422 683
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	14 982	11 084
	Salaires et traitements	448 394	474 541
	Charges sociales	164 534	180 237
	Dotation aux amortissements et dépréciations	83 621	88 782
	Dotation aux provisions	2 284	1 211
	Reports en fonds dédiés		9 000
	Autres charges	1 893	17 504
	Total des charges d'exploitation	**1 220 558**	**1 233 444**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**275 444**	**201 918**

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	31/12/2022
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**275 444**	**201 918**
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	50	38
	Autres intérêts et produits assimilés	5 732	2 250
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**5 782**	**2 288**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 399	985
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**1 399**	**985**
	RESULTAT FINANCIER	**4 384**	**1 303**
	RESULTAT COURANT avant Impôts	**279 828**	**203 221**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	18 465	4 079
	Sur opérations en capital	22 595	26 216
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**41 060**	**30 295**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	30 914	385
	Sur opérations en capital		10
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	**30 914**	**395**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**10 145**	**29 900**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		
	TOTAL DES PRODUITS	**1 542 845**	**1 467 945**
	TOTAL DES CHARGES	**1 252 872**	**1 234 824**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**289 973**	**233 121**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Dons en nature

Prestations en nature

Bénévolat

TOTAL

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Secours en nature

Mise à disposition gratuite de biens

Prestations

Personnel bénévole

TOTAL

ANNEXE COMPTABLE

altonéo
Être bien entouré, ça change tout !

Annexe Comptable

INTRODUCTION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 626 969** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 542 845** euros et un total **charges** de **1 252 872** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **289 973** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023.**

Il a une durée de **12** mois.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L' Association MAISON FAMILIALE LES 3 RIVIERES a pour objet social la formation des jeunes et des adultes à leur insertion sociale et professionnelle.

Activités réalisées :

- Formations initiales, en contrat d'apprentissage ou en contrat d'alternance pour les diplômes suivants :
Classe d'orientation 4ème 3ème
Cap du bâtiment
BP du bâtiment
Bac Pro Secteur canin et félin

- Restauration et hébergement des élèves.

Moyens mis en oeuvre :

- Moyens humain, technique et financier afin de réaliser son objet.

Ressources :

- Facturation des élèves ou des OPCO.
- Subvention du ministère de l'agriculture.

FAITS CARACTERISTIQUES

Aucun évènement à mentionner.

Être bien entouré, ça change tout !

Annexe Comptable

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l' Association MAISON FAMILIALE LES 3 RIVIERES ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général et en particulier les Règlements du Comité de la Réglementation comptable rappelées ci-dessous :

- Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels
- Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et le n°2020-08 qui est venu le compléter.

Les méthodes comptables retenues ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

1- Valeurs immobilisées :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement a été calculé sur la durée probable d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle.

Les amortissements sont comptabilisés en mode linéaire

Annexe Comptable

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Autres immobilisations incorporelles : de 1 à 3 ans
Terrains : de 5 à 15 ans
Construction sur sol propre : de 3 à 35 ans
Installations constructions : de 3 à 20 ans
Installations techniques : de 2 à 10 ans
Installations générales : de 4 à 10 ans
Matériel de transport : de 4 à 5 ans
Matériel de bureau, informatique et mobilier : de 1 à 15 ans

2 - Immobilisations financières :

La valeur des immobilisations financières est constituée par le coût d'achats hors frais accessoires, directement imputable à l'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée par le montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée sur la base des critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net.

3 - Stocks et en-cours

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de la clôture de l'exercice.

4 - Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

5 - Valeur mobilière de placement

Les titres cotés ou non cotés sont comptabilisés au prix d'achat.

Les dépréciations apparaissent éventuellement sur certains titres et elles ont été constatées sous forme de provision.

Annexe Comptable

6 - Disponibilité

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DES COMPTES

Nous ne constatons pas d'évènements postérieurs à la clôture significatifs à mentionner en annexe.

CONTINUITE D'EXPLOITATION

Eu égard à la situation de l'association, l'association estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 7 434 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Année de calcul : 2023
- Taux d'actualisation : 2 %
- Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- Convention collective : Maisons familiales rurales
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- Table de mortalité :

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle)
  - 64 ans pour la catégorie : Cadres
  - 64 ans pour la catégorie : Non Cadres

- Progression de salaires
  - 1% pour la catégorie : Cadres
  - 1% pour la catégorie : Non Cadres

- Taux de rotation
  - Faible pour la catégorie : Cadres
  - Faible pour la catégorie : Non Cadres

- Taux de charges sociales patronales

- 40 % pour la catégorie : Cadres
- 40 % pour la catégorie : Non Cadres

La dette actuarielle est inscrite au bilan sous forme de provision, avec les caractéristiques suivantes :

- Montant total de la provision comptabilisée à la date de clôture : 7 434 euros
- Mouvement de la provision au cours de l'exercice (+ si dotation, - si reprise) : +2 284 euros

Elle ne fait pas l'objet d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes sur l'année 2023 s'élèvent à 4 000€.

REMUNERATION DES 3 OU 5 PLUS HAUT SALAIRES

Compte tenu de la présence d'un seul cadre dirigeant au sein de l'Association Maison familiale rurale Les 3 rivieres, , il n'y a pas lieu de communiquer la rémunération de ce salarié, le salaire individuel étant confidentiel.

L'art. 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 remplacent les informations demandées à l'art.833-17 du règlement ANC N°2014-03 : Obligatoire pour les asso ayant un budget supérieure à 150K€ et des subventions d'état ou de collectivités territoriales supérieures à 50 K€

Art. L3111-2 du code du travail : Sont considérés comme ayant la qualité de cadre dirigeant les cadres auxquels sont confiées des responsabilités dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps, qui sont habilités à prendre des décisions de façon largement autonome et qui perçoivent une rémunération se situant dans le niveaux les plus élevés des systèmes de rémunérations pratiqués dans leur entreprise ou établissement.

Être bien entouré, ça change tout !

Annexe Comptable

CONCOURS PUBLICS & SUBVENTIONS OCTROYEES

Montants des concours publics & subventions octroyées sur l'exercice

Informations sur les concours publics et subventions octroyés dans l'exercice			
Intitulé	**Nature**	**Catégories d'autorités administratives**	**Montants**
Subvention Fonctionnement	Subvention d'exploitation	Ministère de l'agriculture	617 939 €
Crédits éducatifs d'autonomie	Subvention d'exploitation	Région des Pays de Loire	4 843 €
Aide à la mobilité	Subvention d'exploitation	Région des Pays de Loire	5 000 €
Fonds social apprentis	Subvention d'exploitation	Région des Pays de Loire	7 500 €
Aides sociales	Subvention d'exploitation	Région des Pays de Loire	3 933 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice n'a pas fait l'objet d'une évaluation au 31/12/2023. En effet, l'action des bénévoles se limite aux réunions statutaires du Conseil d'Administration, du bureau, des commissions et de l'assemblée générale.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations Réévaluations	Acquisitions	Diminutions Virem t p.à p.	Cessions	Valeurs brutes au 31/12/202
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	9 554					9 554
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**9 554**					**9 554**
CORPORELLES	Terrains	100 825		889		7 277	94 437
	Constructions sur sol propre	850 051		5 714		236 471	619 294
	sur sol d'autrui instal. agenct aménagement	815 470		1 145		162 937	653 679
	Instal technique, matériel outillage industriels	142 279				33 696	108 584
	Instal., agencement, aménagement divers	885					885
	Matériel de transport	39 468		21 700			61 168
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	236 050				30 294	205 756
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	5 714				5 714	
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**2 190 743**		**29 448**		**476 388**	**1 743 803**
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	2 505					2 505
	Prêts et autres immobilisations financières	1 595				499	1 096
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**4 100**				**499**	**3 601**
	TOTAL	**2 204 396**		**29 448**		**476 888**	**1 756 957**

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	5 485	1 837		7 323
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**5 485**	**1 837**		**7 323**
CORPORELLES	Terrains	69 124	4 313	7 277	66 159
	Constructions sur sol propre	690 625	31 297	236 471	485 451
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	664 759	27 175	162 937	528 997
	Instal technique, matériel outillage industriels	130 311	3 472	33 696	100 088
	Autres instal., agencement, aménagement divers	270	221		492
	Matériel de transport	37 428	3 149		40 577
	Matériel de bureau, mobilier	203 280	10 933	30 294	183 919
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 795 797**	**80 559**	**470 674**	**1 405 682**
	TOTAL	**1 801 283**	**82 397**	**470 674**	**1 413 005**

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	12 113		12 113	
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	5 150	2 284		7 434
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**17 263**	**2 284**	**12 113**	**7 434**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : legs ou donations				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	6 119	1 225	1 056	6 287
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**6 119**	**1 225**	**1 056**	**6 287**
	TOTAL GENERAL	**23 382**	**3 509**	**13 169**	**13 721**
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		3 509	13 169	
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

CREANCES

	31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 096	1 096	
Clients, usagers douteux ou litigieux			
Autres créances clients, usagers	58 163	58 163	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	25 999	25 999	
Confédération, fédération, union, entités affiliées			
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	18 907	18 907	
Charges constatées d'avance	20 122	20 122	
TOTAL DES CREANCES	**124 287**	**124 287**	

Prêts accordés en cours d'exercice
Remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

DETTES

	31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	64 736	21 261	38 030	5 445
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	62 463	62 463		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	13 416	13 416		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41 685	41 685		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	710	710		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	44 570	44 570		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	68 854	68 854		
TOTAL DES DETTES	**296 435**	**252 959**	**38 030**	**5 445**

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice 22 391
Emprunts dettes associés (personnes physiques)

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	677 259	233 121			910 380
Excédent ou déficit de l'exercice	233 121	(233 121)	289 973		289 973
Situation nette	**910 380**		**289 973**		**1 200 353**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	145 342		(6 966)	15 628	122 748
Provisions réglementées					
TOTAL	**1 055 722**		**283 007**	**15 628**	**1 323 101**

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	
			Montant global	dont rembour-sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
FSL Apprentis	9 000		9 000	1 500			
Erasmus	16 965		16 965	16 965			
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	**25 965**		**25 965**	**18 465**			

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**20 122**
Divers charges externes		20 122	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**20 122**

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			**68 854**
Produits d'exploitation		68 854	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			**68 854**

Produits à recevoir

		31/12/2023
Total des Produits à recevoir		**51 978**
Autres créances clients		**10 713**
Clients - factures à établir	10 713	
Autres créances		**41 265**
Fournisseurs - R.R.R. à obtenir	14 288	
Région - Subventions a recevoir	8 855	
Département-Subventions à recevoir	8 029	
Subvent° d'exploit. ERASMUS	9 115	
Produits à recevoir	978	